Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260430-2026_04_014B-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 30 avril, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Michèle COLLIN, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN

Absents :
Florence RAUFFLET donne pouvoir à Bruno HUBERT, en date du 30/04/2026
Michel CRIAUD donne pouvoir à Marie-Thérèse CABON, en date du 27/04/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 29/04/2026
Manuela CADOU

Date de convocation : 23/04/2026 **Date d'affichage convocation** : 23/04/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 07/05/2026

M. Jean-Luc PICHOT a été désigné **secrétaire de séance.**
Les débats sont retransmis sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac
(https://www.youtube.com/watch?v=eJ0J4p8RN7A)

Délibération 2026 04 014B
TARIFS SÉJOURS ESPACE JEUNES 2026

Il est proposé de fixer des tarifs pour des séjours pendant l'été 2026 :

Séjour Bivouac Sport Santé 3 nuits/4 jours	
Participation des familles	
Quotient familial	Tarif du séjour
0 à 360€	25.00 €
361 à 560€	30.00 €
561 à 800€	35.00 €
801 à 1200€	40.00 €
1201 à 1800€	45.00 €
+ de 1800€	50.00 €
Hors commune	55.00 €

Séjour 1 nuit/2 jours	
Participation des familles	
Quotient familial	Tarif du séjour
0 à 360€	30.00 €
361 à 560€	35.00 €
561 à 800€	40.00 €
801 à 1200€	45.00 €
1201 à 1800€	50.00 €
+ de 1800€	55.00 €
Hors commune	60.00 €

Séjour 3 nuits/4 jours	
Participation des familles	
Quotient familial	Tarif du séjour
0 à 360€	75.00 €
361 à 560€	85.00 €
561 à 800€	95.00 €
801 à 1200€	105.00 €
1201 à 1800€	115.00 €
+ de 1800€	125.00 €
Hors commune	135.00 €

Séjour 4 nuits/5 jours	
Participation des familles	
Quotient familial	Tarif du séjour
0 à 360€	95.00 €
361 à 560€	110.00 €
561 à 800€	125.00 €
801 à 1200€	140.00 €
1201 à 1800€	160.00 €
+ de 1800€	180.00 €
Hors commune	200.00 €

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260430-2026_04_014B-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Participation OMJ :
1/ Bivouac/sport santé de 4 jours :

- OMJ : 560 € (repas selon convention signée 40€ x 14 personnes)

2/ Séjours autres :

- 2 jours : OMJ 120€ / autofinancement jeunes 70€
- 4 jours : OMJ 600€ / autofinancement jeunes 240€
- 5 jours : OMJ 640€ / autofinancement jeunes 260€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE les tarifs été 2026 des séjours espace jeunes tels que présentés ci-dessus ;
- ACCEPTE la participation de l'OMJ comme indiquée ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat financier entre la commune et l'OMJ *(Annexe)*.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Jean-Luc PICHOT
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)